

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 28 avril 2026

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD s'est réuni le 28 avril 2026 à 20h00 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Louis VASSEUR, *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Audrey PITTE (pouvoir à Claude MAGUET), Messieurs Sébastien DUPREY (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Ludovic VERDIERE (pouvoir à Marie-José BOLEA)

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Madame Marie-Pierre PRIEUR se présente et, obtenant la majorité, est désignée pour remplir cette fonction.

Madame Angélique VERROUST (secrétaire générale de mairie) assiste à la réunion.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

### QUESTION N° 1 :

#### **Note budgétaire**

Madame Prieur présente la note qui sera jointe à l'examen du Budget primitif 2026.

### QUESTION N°2 :

#### **Aide aux voyages scolaires et aux colonies de vacances**

Chaque année, le conseil municipal révisé :

- l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collège ou leur lycée jusqu'en classe de terminale, à des voyages scolaires.
- l'aide aux séjours en colonies de vacances des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans.

Pour la quatrième année consécutive, le conseil municipal décide d'augmenter le plafond de l'aide qui passe de 150€ à 180€.

Suite à une question de Monsieur Maguet, Madame Letellier signale qu'entre 2008 et 2025, l'aide a augmenté de 83%.

*Adopté à l'unanimité.*

### QUESTION N°3 :

#### **Subventions aux associations**

La Commission « Activités associatives et culturelles » réunie le 08 avril dernier a déterminé le montant des subventions pour les associations sportives et non sportives de la commune ainsi que pour les autres associations extra-communales qui en avaient fait la demande. Monsieur Hoch en profite pour expliquer les modalités d'attribution selon les catégories d'associations.

*Adopté à l'unanimité.*

### QUESTION N°4 :

#### **Vote du budget primitif 2026**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% sur chacune des sections et adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	+	672 200.00
Chapitre 012	Charges du personnel	+	687 000.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	+	65 000.00
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	+	<i>1 310 315.26</i>
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	+	<i>34 000.00</i>
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+	132 100.00
Chapitre 66	Charges financières	+	4 000.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+	3 000.00
Chapitre 68	Dotations aux provisions	+	2 000.00
		=	<b>2 909 615.26</b>

### Recettes

Chapitre 013	Atténuation de charges	+	41 000.00
Chapitre 70	Produits et services	+	78 500.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	+	213 400.00
Chapitre 731	Fiscalité locale	+	1 250 000.00
Chapitre 74	Dotations et participations	+	411 621.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	+	700.00
Chapitre 77	Mandats annulés	+	100.00
<i>Chapitre 002</i>	<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	+	<i>914 294.26</i>
		=	<b>2 909 615.26</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

<i>Chapitre 001</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>	+	<i>436 127.57</i>
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	+	52 500.00
Chapitre 20	Immobilisations corporelles	+	40 000.00
Chapitre 204	Subventions d'équipement	+	38 000.00
Chapitre 21	Opérations d'équipement	+	2 557 515.26
<i>Chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	+	<i>461 229.60</i>
		=	<b>3 585 372.43</b>

**Dont reprise des opérations en cours**

Op.108	Eclairage public	+	34 000.00
Op.128	Matériel et outillage	+	11 000.00
Op.180	Panneaux directionnels et de rues	+	5 000.00
Op.244	Aménagement du centre-bourg	+	370 000.00
Op.248	Défense incendie	+	50 000.00
Op.253	Ateliers des services techniques	+	5 000.00
Op.264	Vidéosurveillance	+	3 700.00
			<b>478 700.00</b>

**Et les nouvelles opérations**

Op.128	Matériel et outillage	+	30 000.00
Op.180	Panneaux /signalisation	+	8 000.00
Op.191	Amélioration des voies communales	+	150 000.00
Op.229	Matériel informatique mairie	+	5 000.00
Op.244	Aménagement du centre-bourg	+	40 000.00
Op.259	Acquisition de terrain Mme Rabourdin	+	339 815.26
Op.265	Rénovation du clocher	+	80 000.00
Op.266	Tennis	+	1 500 000.00
		=	<b>2 152 815.26</b>

**Recettes**

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+	1 310 315.26
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	+	570 127.57
Chapitre 13	Subventions d'investissement	+	1 209 700.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	+	34 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+	461 229.60
		=	<b>3 585 372.43</b>

***Adopté à l'unanimité***

**QUESTION N° 5 :**

**Vote des taux d'imposition 2026**

Compte tenu du projet de budget primitif 2026, le conseil municipal approuve de reconduire les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,50%
- Taxe foncière : 43,36 %
- Taxe foncière non bâtie : 44,00 %

***Adopté à l'unanimité***

## **QUESTION N° 6 :**

### **Délibération portant sur le droit à la formation des élus**

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération est prise obligatoirement dans les 3 mois suivant le renouvellement général du conseil municipal sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation et de plafonner également les dépenses à 10 000€/an.

- Enjeux des finances locales
- Urbanisme et aménagement durable
- Action sociale
- Communication et réseaux sociaux
- Education et restauration scolaire
- Enfance et jeunesse
- Vie associative, sport et culture

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N° 7 :**

### **Désignation de référents déontologues pour les élus**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité qui certifiera le service fait sans que la collectivité ait accès au nom de l'élu et au motif de la saisine.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N° 8 :**

### **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent. Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N°9 :**

### **Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire signale que le code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que les tâches des services techniques et plus particulièrement l'entretien des espaces verts peuvent nécessiter du renfort, notamment en période estivale lorsque les agents titulaires sont amenés à prendre leurs congés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, en fonction des besoins au cours de la mandature, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter ces agents contractuels pour une durée maximale de trois mois.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire
  - fait un rapide bilan du repas des anciens qui a donné entière satisfaction.
  - rappelle les manifestations du 1<sup>er</sup> mai (seront décorés notamment 1 agent de la commune et 1 élue), du 08 mai et du 26 juin pour la fête de la musique.
  - informe les élus que le groupe de travail communication se réunira le 11 mai.
  - informe les élus qu'un conseil municipal est programmé le 05 juin afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- Monsieur Maguet
  - évoque la question de la gestion différenciée des espaces verts. Il déclare que les riverains qui habitent près du terrain nu rue des bleuets sont mécontents de l'absence d'entretien. Monsieur Daudry lui répond que celui-ci va être prochainement tondu. Monsieur Dumarquez demande si un projet existe sur ce terrain. Il lui est répondu qu'une délibération a été prise il y a quelques années pour créer 3 parcelles à vendre pour de l'habitat mais qu'aucune suite n'a été donnée pour le moment pour cause d'insatisfaction des riverains.
  - évoque la question du fauchage et du choix opéré pour 2026 entre l'acquisition d'un nouveau tracteur ou l'externalisation de la mission. Monsieur Balier informe les élus que plusieurs devis sont en cours pour recourir à une entreprise car le tracteur trop vieillissant ne peut plus assurer cette tâche. Monsieur Maguet demande pourquoi on n'achète pas de tracteur en location avec option d'achat. Monsieur le maire répond que l'appel à une entreprise permet qu'un agent fasse d'autres tâches, il rappelle également l'absence d'un agent en congé longue maladie. Monsieur le maire rappelle enfin que les entreprises sont mieux équipées et spécialisées.
  - signale qu'un parent d'élève est passé par-dessus la barrière de l'école rue Victor Coviaux pour récupérer ses enfants et n'a pas apprécié qu'on lui fasse la remarque.
  - signale qu'un nouveau vol a eu lieu sur la commune. Monsieur Lemesle évoque les rodéos nocturnes sur le parking du centre commercial. Monsieur le maire répond qu'il a rendez-vous prochainement avec le Commandant Sambourg.

La séance est levée à 21h30.